

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

#### Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

**Excusés et ont donné pouvoir :** NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

**Excusés :** DESROUSSEAUX Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

**Est présent mais ne participent pas au vote** : Christian BRANLE

**Est excusée et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration** : Marie-France JOLLIOT

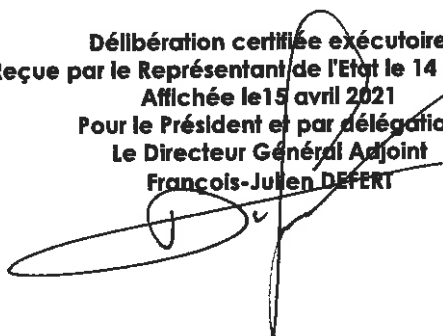
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

<b>DELIBERATION N°15</b>	<b>Réseaux de chaleur - Approbation du schéma directeur - Réseaux des Chartreux et de La Chapelle Saint-Luc/Les Noës-Pres-Troyes</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Pierre ABEL</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>94</b>	<b>113</b>	<b>113</b>		<b>9</b>	<b>2</b>

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**Délibération certifiée exécutoire**  
**Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021**  
**Affichée le 15 avril 2021**  
**Pour le Président et par délégation**  
**Le Directeur Général Adjoint**  
**Francois-Julien DEFERT**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021**

**RESEAUX DE CHALEUR  
APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR  
RESEAUX DES CHARTREUX ET DE LA CHAPELLE SAINT LUC/LES NOËS-PRES-TROYES**

Annexes : schémas directeurs des réseaux de chaleur

**Exposé :**

En application de l'article 194 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2015, le Grand Troyes, autorité organisatrice et compétente en matière de construction et d'exploitation de réseaux de chauffage urbain a approuvé la réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur de l'agglomération.

Cet outil de planification stratégique a pour objectif d'établir un état des lieux précis des réseaux, des contraintes techniques et opérationnelles, ainsi qu'une projection sur le devenir des réseaux de chaleur à l'horizon d'une dizaine d'années, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Cet exercice de planification permet d'anticiper et d'accompagner l'évolution du service, dans une logique de recherche des solutions techniques les plus performantes avec des coûts maîtrisés.

Ainsi, le schéma directeur des réseaux de chaleur réalisé avec l'assistance de la société Hexa Ingénierie définit les principales orientations.

**RESEAU DES CHARTREUX**

Les conclusions de l'état des lieux du réseau exposent plusieurs travaux de renouvellement et de sécurisation à prévoir :

- Bien que les chaufferies et sous-stations soient correctement entretenues, des travaux de renouvellement devront être menés dans les 10 prochaines années sur les chaudières gaz et pompes réseaux (datant de 1989), ceci afin de garantir la continuité de service.
- Des travaux de sécurisation sont également nécessaires en sous-station du Centre Hospitalier de Troyes (CHT). En effet, le manque de séparation hydraulique entre le réseau de chaleur et le réseau de l'abonné est un point de vulnérabilité pouvant impacter notablement l'ensemble des abonnés.

Les projections mettent en valeur l'intérêt économique à se raccorder au réseau de chaleur, plutôt que de faire le choix d'une solution de chauffage individuel au gaz naturel.

De plus, une optimisation des tarifs du réseau de chaleur reste possible grâce à plusieurs leviers importants :

- La densification du réseau, déjà largement engagée en 2019-2020, et l'extension du réseau vers le quartier des Chartreux, puis vers la commune de Saint-André-les-Vergers, secteurs évalués avec un fort besoin potentiel de chaleur. Ceci afin de répondre à la baisse de besoins liés aux rénovations énergétiques des bâtiments, et notamment profiter de l'effet d'échelle sur l'accroissement des quantités de chaleur vendues comparées aux coûts d'investissement mesurés.
- L'ajout de sources d'énergie renouvelables (ENR) supplémentaires fonctionnant en période hivernale, indispensable pour permettre les extensions du réseau. Ceci afin de conserver une mixité ENR supérieure à 65% sur le réseau, ainsi qu'une compétitivité et une stabilité des tarifs proposés aux abonnés.
- L'effacement du gaz consommé en période estivale (période d'arrêt de la chaufferie biomasse), par la mise en place d'une installation de panneaux solaires thermiques, ainsi que par l'abaissement de la température du réseau (diminution des pertes).
- Une réflexion sur le mode et la maîtrise des coûts d'exploitation est à envisager à l'échéance du contrat de délégation de service public en juin 2022.

## **RESEAU DE LA CHAPELLE SAINT-LUC/LES NOËS-PRES-TROYES**

Les conclusions de l'état des lieux du réseau présentent un réseau bien entretenu mais vétuste, avec des travaux de renouvellement et de sécurisation à prévoir :

- Le remplacement d'une pompe réseau et des vannes de sectionnement difficiles à manipuler.
- Le réseau, construit en 1969, nécessitera inévitablement un renouvellement dans les 10 ans, notamment certaines portions particulièrement sollicitées et potentiellement sujettes aux fuites.
- La fin du contrat de cogénération avec EDF en 2025 nécessitera une éventuelle mise à niveau, ou un démantèlement, de l'installation.

Les projections mettent en valeur l'intérêt économique à se raccorder au réseau de chaleur, plutôt que de faire le choix d'une solution de chauffage individuel.

Cependant, depuis le démarrage du contrat de délégation de service public en 2012, le réseau a subi un abaissement significatif de la puissance souscrite (-7,4%). Les énergies fossiles alimentant le réseau n'attirent pas les potentiels abonnés, notamment les bailleurs sociaux en quête de tarifs stables sur 10 ans et investis dans une démarche de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

De ce fait, un engagement écologique et une optimisation des tarifs du réseau de chaleur semble essentiel, notamment au moyen de plusieurs leviers décisifs :

- Un abaissement de la température du réseau (180°C → 105°C) pour gagner en efficacité énergétique, et surtout permettre le raccordement de sources d'énergie renouvelable ou de récupération (panneaux solaires thermiques, géothermie, récupération de chaleur fatale, etc.)

- Le raccordement, à partir de 2021, à une unité de valorisation énergétique (UVE), construite à proximité du réseau, permettrait :
  - d'abaisser et stabiliser le tarif aux usagers ;
  - de densifier, puis étendre le réseau, avec des coûts acceptables ;
  - d'anticiper l'éventuel arrêt de la cogénération en 2025 ;
  - d'attirer de potentiels abonnés engagés vers les objectifs environnementaux actuels.
  
- Avant toute extension, une densification du réseau sera indispensable pour davantage répartir les coûts fixes d'investissement et d'exploitation. Une communication plus efficace auprès des abonnés potentiels semble essentielle.
  
- Des extensions du réseau vers le centre-ville de La Chapelle Saint-Luc, le centre-ville de Troyes, puis le quartier des Vassaules, ainsi que la zone d'activités du parc du Grand Troyes, seraient intéressantes dans les 10 prochaines années à condition d'alimenter majoritairement le réseau avec des énergies renouvelables.

Le contrat de délégation de service public actuel ne permet pas d'intégrer ces travaux en l'état. Devant l'importance des investissements à venir, une réflexion au préalable sur la maîtrise juridique et financière de l'investissement et l'exploitation du réseau semble indispensable.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER les schémas directeurs des réseaux de chaleur ci-annexés.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote